

# Compte rendu du Conseil Municipal du 8 février 2017

## 20h30 – Mairie de Lezay

### **Motion pour le maintien d'une Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) pour les agriculteurs**

Le conseil municipal fait le constat d'un classement hors zone éligible à l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel) de l'intégralité du territoire communal, tout comme bon nombre d'autres communes Deux-Sévriennes. En conséquence, il demande un réexamen de cet agrément par les services compétents afin de maintenir le classement de la commune en zone bénéficiaire.

### **Versement d'un acompte sur la subvention C.C.A.S.**

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de verser un acompte de 5 000 € sur l'exercice 2017 au C.C.A.S. pour le paiement de factures émises. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### **Autorisation de mandatement en investissement avant le vote du budget**

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de mandater dès le début de 2017, et avant le vote du budget, les dépenses d'investissement jusqu'à concurrence du quart des dépenses engagées en 2016. Le conseil accepte cette proposition.

### **Arrêt de bus**

Présentation du projet d'aménagement d'un arrêt de bus, face à la Mairie, La sécurité sera repensée. Le projet répondra aux normes d'accessibilité en vigueur. Il desservira l'ensemble des lignes passant par Lezay.

### **Questions diverses :**

Gouvernance de la nouvelle Communauté de Communes : présentation du nouvel organigramme : 15 vice-présidents + 11 conseillers communautaires délégués siégeant au bureau. Les commissions restent à former.

#### Questions diverses

- Gouvernance de la Communauté de communes. Le Président est secondé par 15 vice-présidents, ainsi que par 11 conseillers communautaires délégués. La constitution des commissions est à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.
- Projet d'école à la Mauvaitière « Graines d'extra petits terrestres ». Environ 30 enfants de 3 à 10 ans seraient accueillis à partir de la rentrée prochaine. La méthode d'éducation ouverte serait inspirée par la pédagogie Montessori.

- Îlot Beaufigeau : il faut veiller à préserver la mare et le bassin d'orage, tout comme le fossé, car ils permettent d'absorber les eaux pluviales des rues alentours (point bas). Le chapeutage des murs sera effectué en régie par les employés municipaux. La végétalisation du lieu interviendra sitôt les inertes enlevés, afin d'éviter tout risque de ravinement. Une rencontre ouverte à tous s'est déroulée où chacun a pu émettre des souhaits quant à l'usage des lieux : théâtre de verdure, espace enfants, installation de tivoli, conservatoire de plantes/fruitiers, bancs, jardins participatifs, cheminements.
- Cimetière : prévoir l'aménagement de pour la création nouveaux emplacements funéraires.
- Ad'AP 2017 : les commissions Urbanismes/Environnement et Bâtiments doivent réfléchir sur la 2ème tranches des travaux.
- Une demande de subvention Leader va être lancée pour l'aménagement de l'Îlot Beaufigeau, promenade, dès réception des devis.
- L'ancienne chèvrerie est bardée, et va servir de dépôt de matériel.
- L'association des chasseurs va pouvoir déménager pour intégrer les anciens locaux techniques du Syndicat d'Eau.
- Les travaux de l'ancienne imprimerie sont lancés. La 1ere tranche doit être terminée pour juillet.
- Personnel : Suite au départ en retraite d'agents pour 2017, nous avions envisagé un recrutement, mais suite à la mise en disponibilité de 3 agents, et d'un détachement, et compte tenu de la baisse continue des dotations, il a été décidé de surseoir à cette opération.

Fin de séance à 23h00